

Communiqué de presse du 13 avril 2021

La feuille de route MDPH 2022 adoptée pour mieux accompagner les personnes handicapées et leurs aidants

La commission exécutive de la MDPH Réunion s'est réunie le 12 avril 2021 au conseil départemental. Elle a longuement débattu du point 6 de l'ordre du jour intitulé « **Feuille de route MDPH 2022 – Cap vers la MDPH de demain** » et a pris des décisions importantes pour améliorer l'accompagnement des parcours de vie des personnes handicapées sur notre territoire.



La feuille de route MDPH 2022

La Feuille de Route MDPH 2022 est un projet ambitieux de transformation des missions liées à l'accompagnement des personnes handicapées au sein d'un programme national de référence, structuré de façon lisible et cohérente. **Les MDPH sont chargées de porter ce projet sur chaque territoire.**

Les membres de la Comex ont salué la dimension partenariale de ce projet qui va impliquer tous les acteurs en charge de répondre aux besoins des personnes handicapées dans leur vie quotidienne, vie professionnelle et vie scolaire/étudiante.

Les 5 axes de transformation envisagés

La feuille de route propose un plan de 38 actions nationales et locales pour répondre à cinq axes de transformation de l'action publique :

1. Adapter les droits et les parcours aux besoins des personnes en situation de handicap ;
2. Clarifier le rôle et l'engagement des différents acteurs pour un accompagnement personnalisé et de proximité ;
3. Maîtriser les délais et la qualité de service ;
4. Renforcer les moyens d'action pour garantir l'équité de traitement ;
5. Assurer un pilotage effectif de la feuille de route au niveau territorial et national.

L'ambition d'améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées

L'ambition est de parvenir de manière progressive sous deux ans sur l'ensemble du territoire national à **améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées** en facilitant l'accès aux droits, en renforçant l'accompagnement des parcours de vie et en simplifiant les démarches et l'accès à l'information.

Le pilotage local de la Feuille de route MDPH 2022

La commission exécutive de la MDPH a décidé à l'unanimité de se constituer en comité de pilotage local pour le déploiement de ce projet et a nommé le directeur de la MDPH comme référent départemental du projet. Elle a estimé que sa composition très élargie (Département -Etat-associations de personnes handicapées) garantissait une bonne qualité de pilotage du projet.

Les actions prioritaires retenues

Conformément au cahier des charges national, la commission a débattu sur les premiers chantiers à mener prioritairement au regard du contexte local et des besoins à satisfaire pour mieux répondre aux besoins et attentes des personnes handicapées quel que soit leur âge. Ces priorités sont nécessaires pour rendre lisible les améliorations attendues et leur impact sur l'action publique.

Après débat, la commission exécutive a décidé de privilégier [5 objectifs territoriaux](#) pour le démarrage de la feuille de route MDPH 2022 :

1. ***Simplifier la vie des personnes pour les besoins liés à la vie quotidienne et professionnelle en leur accordant des droits à vie lorsque la situation semble irréversible et en mettant en place les nouvelles aides liées à la Prestation de compensation du handicap (PCH),***
2. ***Mieux coordonner l'action des acteurs en charge du parcours scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers avec le déploiement du Livret parcours inclusif,***
3. ***Faciliter l'accès à tous les services existants et les parcours de vie en développant des supports guidant pour les personnes handicapées et leurs aidants,***
4. ***Améliorer la gestion des paiements des allocations et éviter les ruptures de paiement grâce au déploiement d'une interface modernisée MDPH-CAF et des actions de coopération renforcée,***
5. ***Poursuivre le travail d'optimisation et de pilotage de l'organisation des missions de la MDPH et rechercher la performance qualitative dans le service rendu aux usagers, en particulier au niveau des délais.***

Les membres de la commission ont relevé par ailleurs avec intérêt que plusieurs actions prévues dans le programme de référence national avaient été déjà bien engagées localement, pour certaines depuis plusieurs années, et qu'il était nécessaire d'en assurer un suivi des réalisations au sein du comité de pilotage.

Ces actions de suivi concerneront cinq domaines qui participent tous à la transformation des missions de la MDPH et de la prise en charge des personnes handicapées :

1. *Le suivi des places disponibles dans les orientations médico-sociales*
2. *La publication du baromètre MDPH*
3. *La poursuite du déploiement du système d'information harmonisé*
4. *La MDPH numérique (demande en ligne, numérisation, échanges électroniques)*
5. *L'information des usagers sur les possibilités nouvelles de cumul de l'accès au RSA et à la prime d'activité avec le dédommagement aidant familial (PCH aide humaine)*

En faisant ces choix, la commission exécutive a été bien au-delà des exigences imposées pour le démarrage de la Feuille de Route MDPH 2022.

Les actions prioritaires retenues feront l'objet très prochainement d'un conventionnement entre la Caisse nationale de solidarité et de l'autonomie, le Département de la Réunion et la MDPH.